



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
CROISER AVANTAGE DANS LES ZONES RURALES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Comité de pilotage du site Natura 2000

« Vallée du Né et ses principaux affluents »

Le 27 février 2023 à Lagarde-sur-le-Né

Compte-rendu

Les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 de la « vallée du Né et ses principaux affluents » se sont réunis le lundi 27 février 2023 à 14h sous la présidence de M. Alain TESTAUD, Président du syndicat du bassin versant du Né à Lagarde-sur-le-Né.

Participaient à la réunion :

M. Marc MOUNIER, ingénieur forestier au CNPF

Mme Aurélie LAVAUD, chargée d'études Natura 2000 à la DDT de la Charente

Mme Michele BELLY, élue au Coteaux-du-Blanzacais (16)

M. Bruno GAY, élu à Gimeux (16) et vice-président au SBVNé

M. Jean-Pierre BARBOT, élu de Val-des-Vignes et vice-président de la communauté de communes des 4B Sud Charentes

M. Yanis MARCILLAU, technicien forestier au CETEF

M. Pierre LANDRÉ, représentant des CETEF, CNPF Nouvelle-Aquitaine, du SDPPR16, SDPPR17 et Fransylva en Poitou-Charentes

Mme Carole VIOLON, chargée de mission au CEN Nouvelle-Aquitaine

M. Dominique MERCIER, maire de Lignières-Sonneville, vice-président du SBVNé et élu délégué à la GEMAPI à la communauté d'agglomération de Grand-Cognac

Mme Valérie ROBERT, responsable du pôle environnement à la communauté de communes des 4B Sud Charentes

M. Dominique BARRIBAUD, élu à Saint-Martial-sur-le-Né (16)

M. Jean-Pierre ELION, maire à Brie-sous-Barbezieux (16)

Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU, maire de Verrières (16)

M. François MAURANGE, élu à Bellevigne (16) et élu au SBVNé

M. Bernard MAINDRON, vice-président de la communauté de communes Haute-Saintonge

Mme Méлина CALVY, animatrice de la gestion intégrée au SBVNé

M. Laurent PAULHAC, directeur du SBVNé

M. Benoit BÉBIEN, technicien rivière au SBVNé

Mme Margaux PIETTE, animatrice du site Natura 2000 de la Vallée du Né au SBVNé

Etaient absent excusés :

La Région Nouvelle-Aquitaine

La DDTM de la Charente-Maritime

La commune de Germignac (17)

M. Briand, conseiller départemental du canton de Cognac,

Début de la séance : 14h15

Le Président du COPIL, Alain TESTAUD accueille les participants à la réunion et les remercie de leur présence. Il rappelle que le syndicat du bassin versant du Né a pris l'animation du site Natura 2000 le 1^{er} mars 2022 et qu'il s'agit du premier COPIL organisé par le SBVNé. M. TESTAUD présente l'animatrice recrutée pour cette mission, Mme Margaux PIETTE.

Après un tour de table des participants, M. TESTAUD laisse la parole à Margaux PIETTE pour exposer sa présentation.

Margaux PIETTE déroule son diaporama en expliquant le transfert de la compétence Natura 2000 aux Régions puis elle présente les actions menées en 2022 ainsi que les perspectives d'animation pour la 2nd année.

Le diaporama est fourni en annexe de ce compte-rendu.

M. LANDRÉ précise que l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti est partielle. Une demande doit être faite aux services fiscaux via un formulaire. Il indique également que les signataires peuvent bénéficier d'une réduction des droits d'enregistrement sur les mutations non onéreuses (donation ou cession). Il précise que ces informations doivent être données aux signataires au moment de l'engagement pour qu'ils puissent faire remonter les informations à leur notaire. Pour la question des notaires, Margaux PIETTE précise que tous les notaires ne peuvent pas être informés des parcelles contractualisées et que c'est à eux de faire la démarche. Aurélie LAVAUD précise que certains notaires font cette démarche pour connaître les parcelles engagées.

M. BARRIBAUD demande comment se passe l'aménagement parcellaire lorsqu'il y a des parcelles engagées en charte ou contrat Natura 2000. M. LANDRÉ précise que l'engagement est lié à la parcelle et que c'est aux propriétaires d'en informer leur notaire lors des aménagements de parcelles ou des cessions. Margaux PIETTE précise que les animateurs Natura 2000 sont généralement associés aux aménagements fonciers et que les informations peuvent être transmises à ce moment-là.

M. LANDRÉ précise que c'est au porteur de projet de remplir le formulaire d'évaluation des incidences et que l'animateur doit fournir les éléments du DOCOB. Il rappelle qu'auparavant certains vendaient les données du DOCOB, qui est un document public. Il précise également que les animateurs donnent les informations mais qu'ils ne peuvent pas être juge et partie.

Margaux PIETTE explique que le périmètre des MAEC a été élargi en 2023 et que ce périmètre doit être validé en COPIL. Elle explique que l'ancien périmètre découpait certains îlots de culture. De ce fait, ces îlots n'étaient pas éligibles au MAEC alors que les agriculteurs souhaitaient les engager. Carole VIOLON demande si l'élargissement du périmètre du PAEC s'est effectué seulement sur les parcelles où les problèmes étaient connus. Margaux PIETTE répond que ce travail a été appliqué à l'ensemble des îlots. M. LANDRÉ souligne cette bonne initiative. M. TESTAUD procède au vote : L'ensemble des participants valide le nouveau périmètre.

Pour les nouvelles mesures de création, Mélina CALVY précise qu'à l'issue des 5 ans d'engagement, les parcelles qui seront engagées dans la 1^{ère} mesure de création (création de prairie et absence de fertilisation) seront basculées en prairie permanente (ce qui diffère de l'ancienne programmation). Elle précise également qu'un plafond de 3000 € s'applique sur la 2nd mesure de création (Création de prairie, absence de fertilisation et retard de fauche).

M. LANDRÉ demande s'il y a des communes engagées dans la charte Natura 2000. Margaux PIETTE lui répond qu'aucune commune n'est engagée mais qu'il existe une fiche charte dédiée aux collectivités.

M. BARBOT rappelle qu'à l'occasion d'une évaluation d'incidence pour la coupe d'Europe de Montgolfières, la commune de Mainfonds a dû planter des arbres.

M. BARRIBAUD apporte une attention particulière à l'Ergot du Seigle. Margaux PIETTE explique les agriculteurs rencontrés ne font pas référence à ce champignon lors de ses rencontres.

M. MARCILLAUD demande pourquoi la restauration de la frayère à Brochets dans le cadre du Life Vison n'a pas été réalisée. Margaux PIETTE explique que la Fédération de pêche de la Charente en charge des travaux n'a pas pu organiser le chantier du fait de nombreux départs de personnel.

Marc MOUNIER explique que pendant de nombreuses années, le CNPF avait encouragé les bonnes pratiques en laissant un sous-étage de frêne sous les peupliers et qu'il se rendait compte que cela freinait le renouvellement des peupleraies si les propriétaires étaient obligés de conserver ce sous-étage pendant l'exploitation. Margaux PIETTE lui répond que la coupe du sous étage est possible s'il limite les travaux d'exploitation mais que cette association de frêne/peuplier doit être reconduite lors de la nouvelle culture.

M. MARCILLAUD demande s'il est possible de conserver des bandes de frêne autour des ilots de peuplier. Margaux PIETTE précise qu'elle recommande cette technique mais que cela reste au bon vouloir des propriétaires. M. LANDRÉ explique que la filière est en manque de peuplier.

N'ayant plus de question, Margaux PIETTE invite les participants à se rendre sur les parcelles engagées en contrat Natura 2000.

Margaux PIETTE reprecise le contexte géographique des parcelles et rappelle les éléments techniques et financiers du contrat Natura 2000. Elle laisse la parole à Mme Carole VIOLON pour présenter les travaux effectués sur les parcelles du CEN Nouvelle-Aquitaine.

Mme Carole VIOLON retrace l'historique des parcelles : jusque dans les années 1990, les parcelles étaient en prairie, puis elles ont été plantées en peuplier. Les anciens propriétaires font savoir au CETEF qu'ils sont vendeurs de leurs parcelles. Le CETEF transmet l'information au CEN qui mène une animation foncière sur le site Natura 2000. Les parcelles sont achetées en 2021 par le CEN après l'exploitation des peupliers réalisée par les anciens propriétaires. Le CEN dépose un contrat Natura 2000 en 2021 qui sera accepté. L'objectif de ce contrat vise la conversion de peupleraie en prairie et mégaphorbiaie (rendue possible car les boisements avaient moins de 30 ans, donc pas considérés comme du défrichement au code forestier). Ainsi à l'automne 2022, des travaux de rognage de souche et de broyage des rémanents d'exploitation ont été effectués par une entreprise. Le broyat a ensuite été raclé et mis en andain sur les pourtours. Certaines zones ont été étrépiées (décapage de 15cm de la terre) pour augmenter l'humidité du sol. Un semi de la prairie a été effectué en novembre 2022.

Margaux PIETTE précise que ce type de contrat peut être porté par tous propriétaires privés ou collectivités locales ayant des parcelles dans le site Natura 2000. Elle précise également que ce site servira d'exemple.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres du COPIL n'ayant plus de questions, M. TESTAUD clôt la séance.

Fin de la séance : 16h30

Vallée du Né et ses principaux affluents

COMITE DE PILOTAGE
27 février 2023 à Lagarde-sur-le-Né (16)

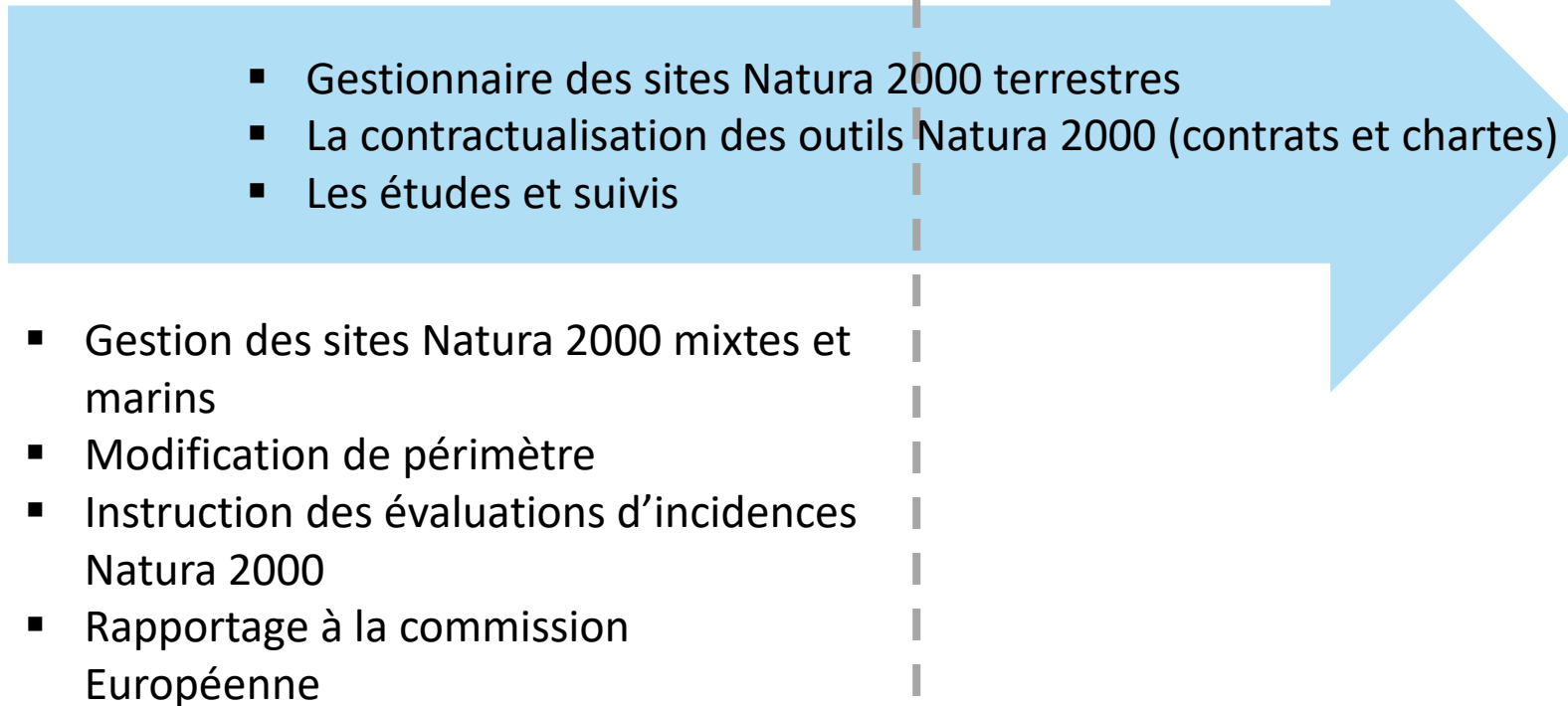


Transfert de la compétence Natura 2000

Loi de DDADUE ¹ (3/12/2020) et loi 3DS ² (21/02/2022) actent ce transfert de compétence



1 janvier 2023



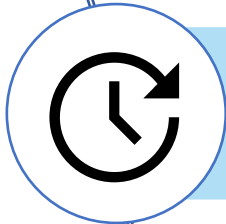
¹ Diverses Dispositions d'Adaptation au droit de l'Union Européenne

² Différenciation, Décentralisation et Déconcentration

Ordre du jour



Bilan des actions menées en 2022



Perspectives d'animation

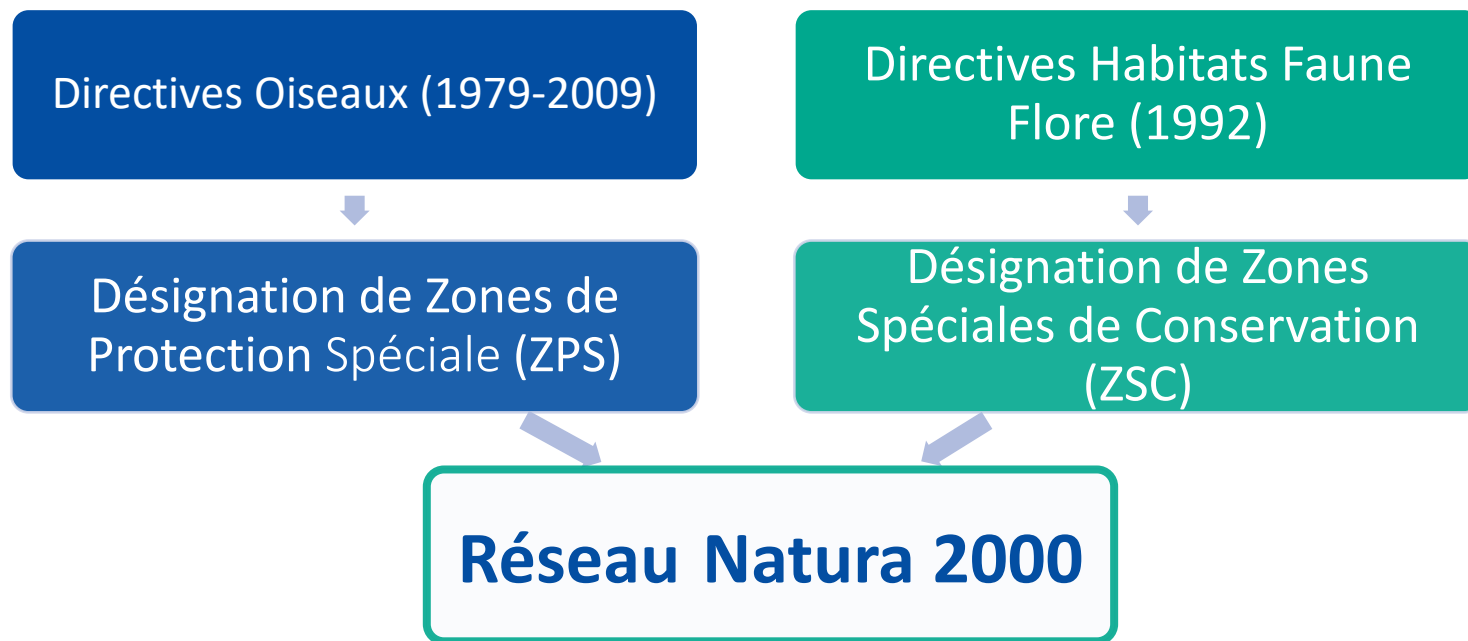


Temps d'échanges



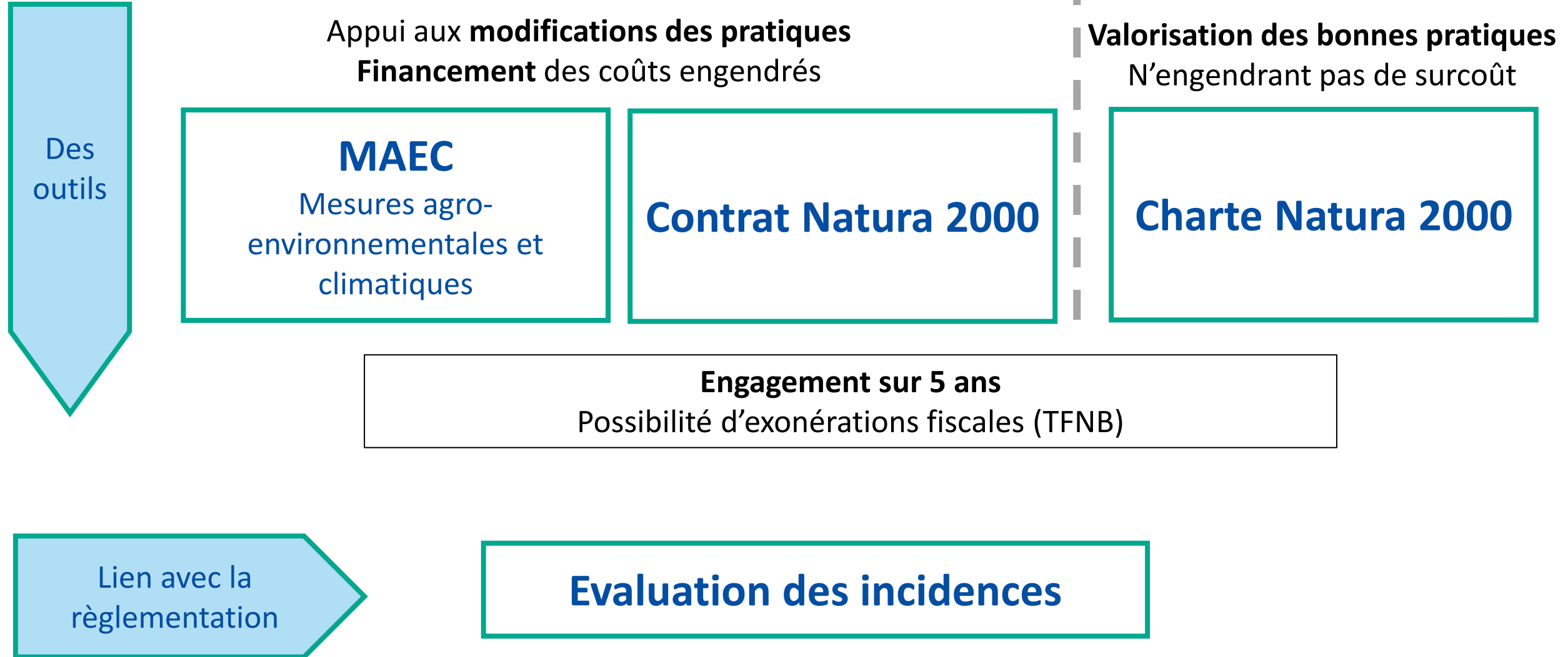
Visite des parcelles bénéficiant d'un contrat Natura 2000

- Un **réseau européen** de sites naturels terrestres et marins
- Maintenir et améliorer l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents
- Le réseau s'appuie sur **deux directives européennes**:

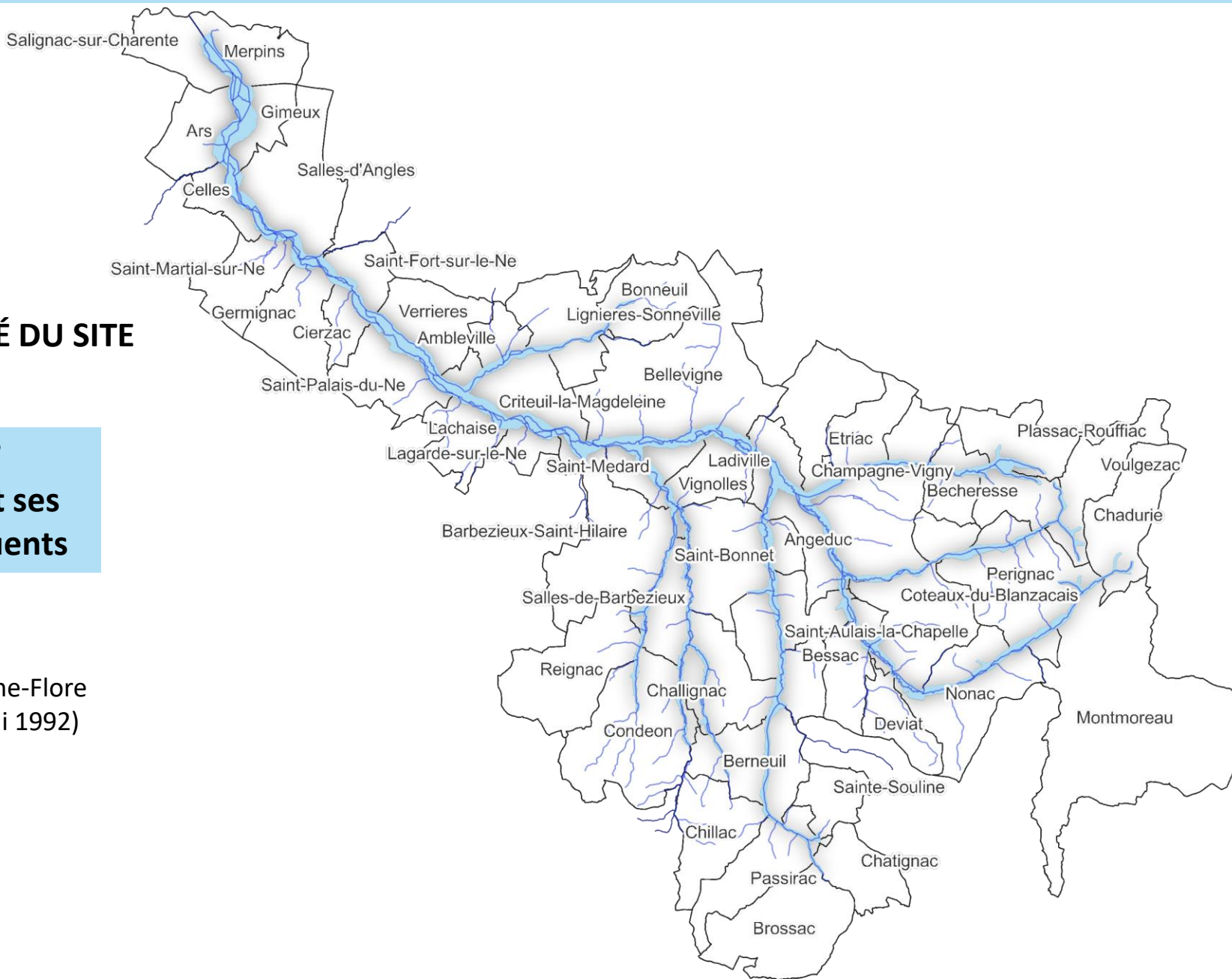


Natura 2000 en France

Une **démarche concertée** basée sur le **volontariat**



Le site Natura 2000 de la Vallée du Né



CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

FR5400417
**Vallée du Né et ses
principaux affluents**

Directive Habitat-Faune-Flore
(92/43/CEE du 21 mai 1992)

2
Départements

51 communes

340 km de
cours d'eau

4630 hectares

Les enjeux du site Natura 2000 de la Vallée du Né



© B. MONNEREAU-SYMBAS

Agrion de Mercure



© P. GOURDAIN

Barbastelle d'Europe



© M. PIETTE

Cistude d'Europe



© M. RONAN

Cordulie à corps fin



© VAN-HALDER

Damier de la Succise

Espèces d'intérêt
communautaire



© G. BAILLEUX

Fadet des laïches



© G. BAILLEUX

Gomphe de Graslin



© B. MONNEREAU-SYMBAS

Lamproie de Planer



© HEHADEN

Loutre d'Europe



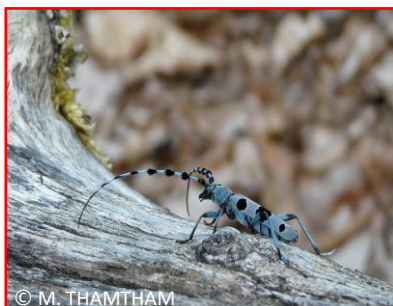
© T. JAN

Lucane cerf-volant



© P. GOURDAIN

Petit Rhinolophe



© M. THAMTHAM

Rosalie des Alpes



© M. PIETTE

Sonneur à ventre
jaune



© E. SANSALUT

Triton crêté



© J. STEINMETZ

Vison d'Europe

Les enjeux du site Natura 2000 de la Vallée du Né



Forêts de frênes et d'aulnes



Forêts de chênes, d'ormes et de frênes



Mégaphorbiaies



Cours d'eau et végétation immergée



Les objectifs du DOCOB

Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités

Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique

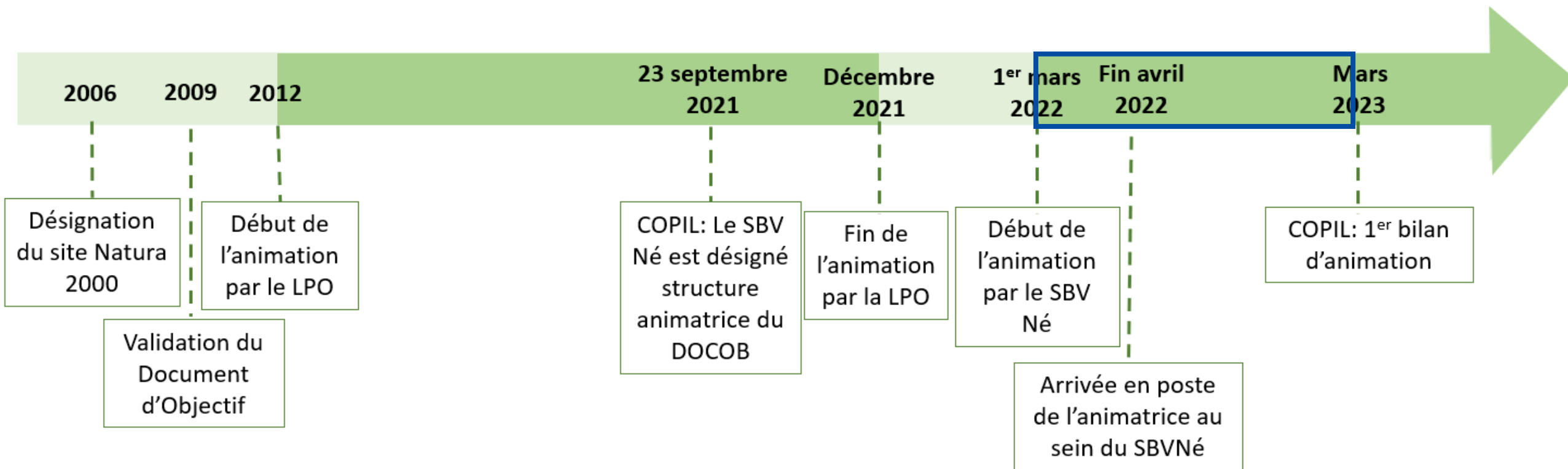
Reconquérir la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dégradés

Sensibiliser les acteurs locaux et la population à la qualité du site

Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du Document d'Objectifs

Site Natura 2000 de la Vallée du Né

► L'animation du DOCOB



Margaux PIETTE

07.56.42.91.93

margaux.piette@sbvne.fr



► Etat d'avancement de l'animation du DOCOB

2022

- Définition des axes de travail
- Programmation de l'animation
- Rédaction des marchés publics et recherche des prestataires

- Conseils et accompagnements aux porteurs de projets
- Suivi des politiques publiques
- Communication

2023

-

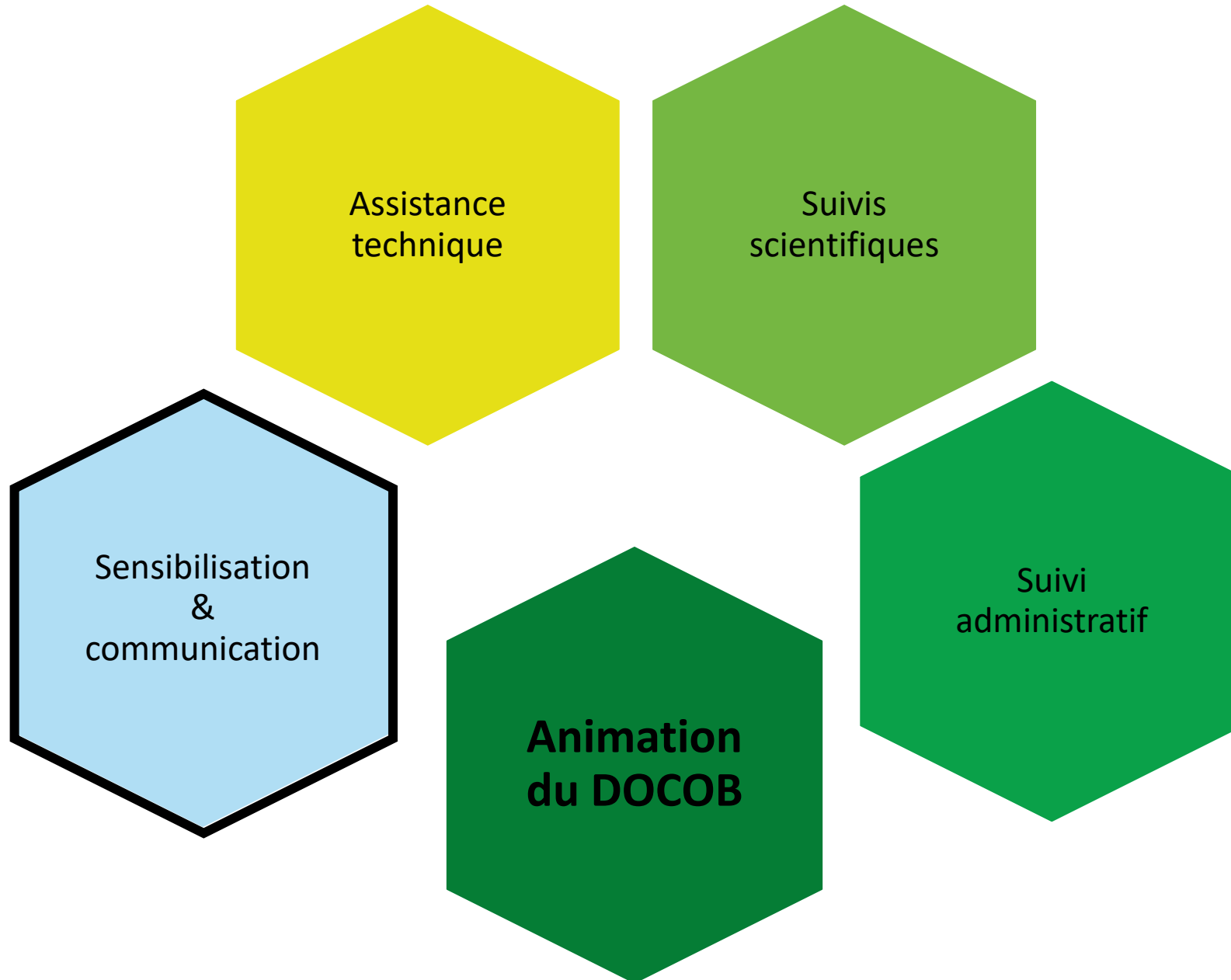
2024

...

Mise en œuvre de l'animation



Bilan des actions 2022-2023



Sensibilisation et de communication

Site internet de la Vallée du Né

<https://valleedune.n2000.fr/>

- Mise en ligne de 5 actualités

Réseaux sociaux

- Mise en ligne de 3 publications



Article dans la presse

- 1 article paru dans la Charente Libre

Actions menées par le CEN Nouvelle-Aquitaine:

- 1/02/2023: Présentation du site de renaturation du Né à Blanzac
- 25/02/2023: Randonnée à la découverte des travaux de restauration de zones humides



Journée mondiale des zones humides

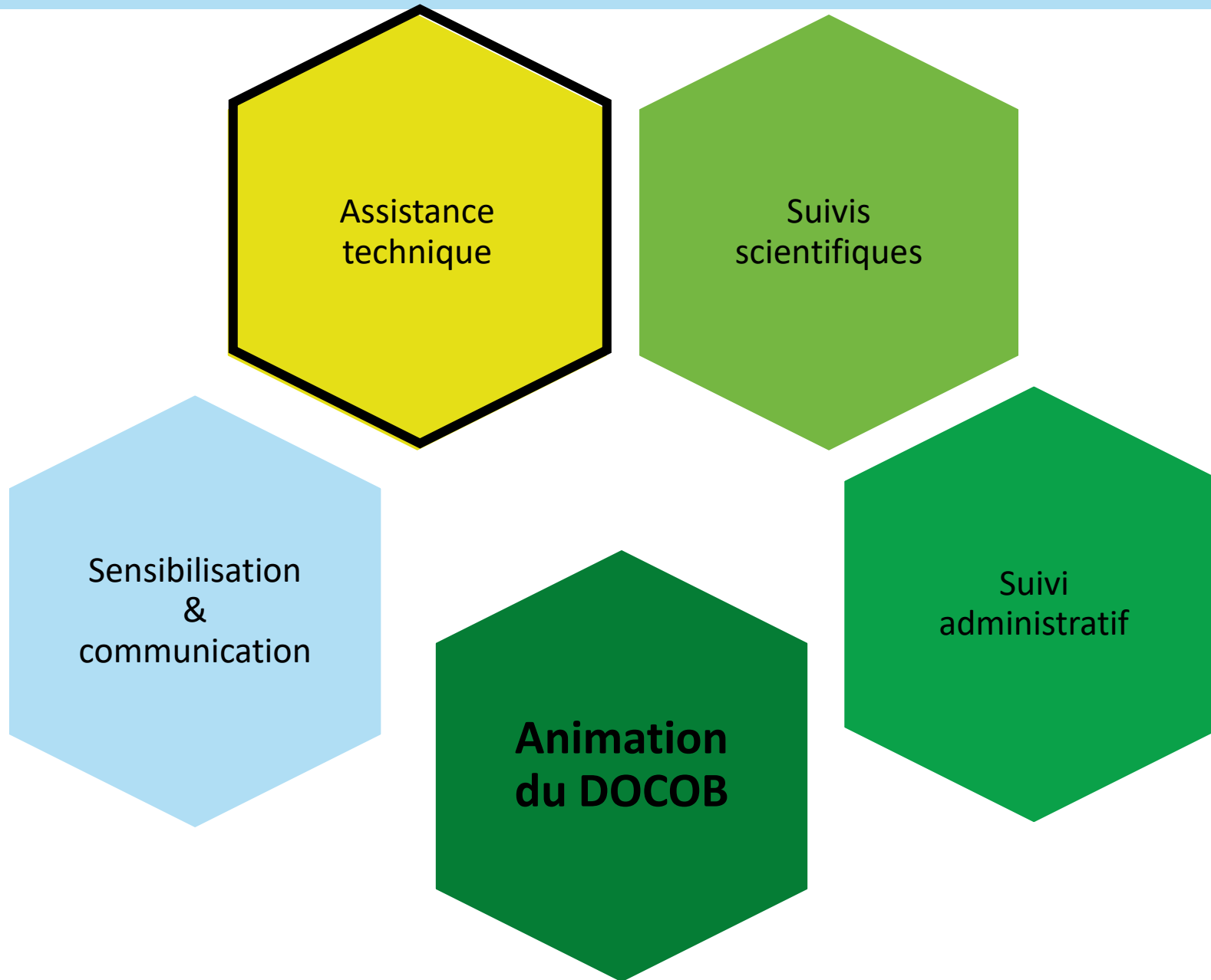


du 28 janvier au 28 février 2023

"Il est temps de restaurer les zones humides"

Inscription obligatoire
Dorothee Violon - 06 46 19 44 81

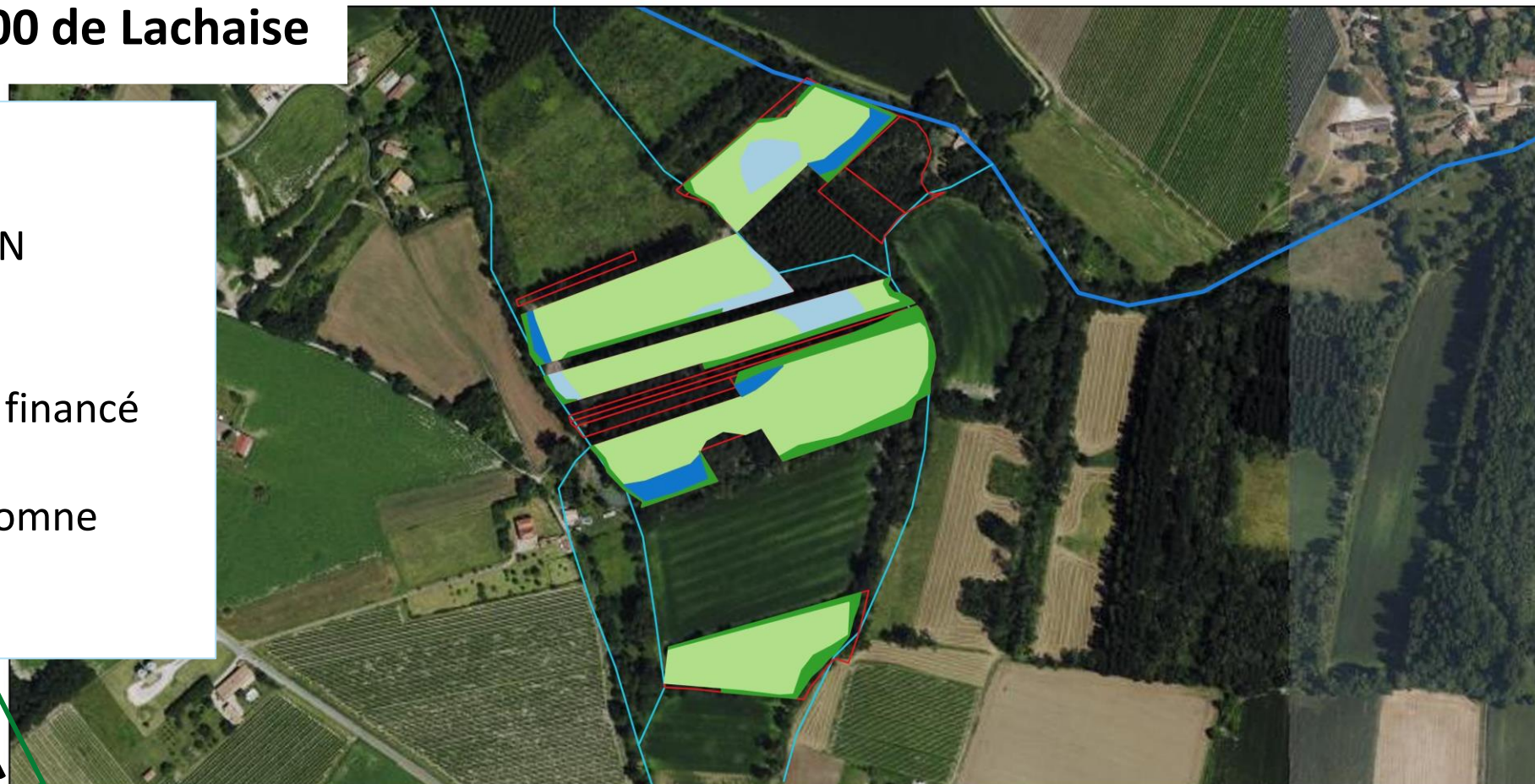
Bilan des actions 2022-2023



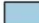




► Contrat Natura 2000 de Lachaise

Rappel :

- Date: 2021
- Structure Porteuse: CEN Nouvelle-Aquitaine
- Surface: 6,22 ha
- Coût: 25 750 € - 100 % financé par l'Etat et l'Europe
- Travaux réalisés à l'automne 2022



	Objectif boisement	1,52 ha
	Objectif prairie	3,2 ha
	Objectif mégaphorbiaie	1,5 ha
	Objectif mégaphorbiaie (étrépage)	
	Parcelles du CEN NA	

Visite des parcelles à l'issue de la présentation

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Gouvernance du Projet Agro-Environnemental et Climatique



Opérateur

- Construction et dépôt du PAEC
- Paramétrage des mesures
- Fixe les objectifs de contractualisation



Animateur

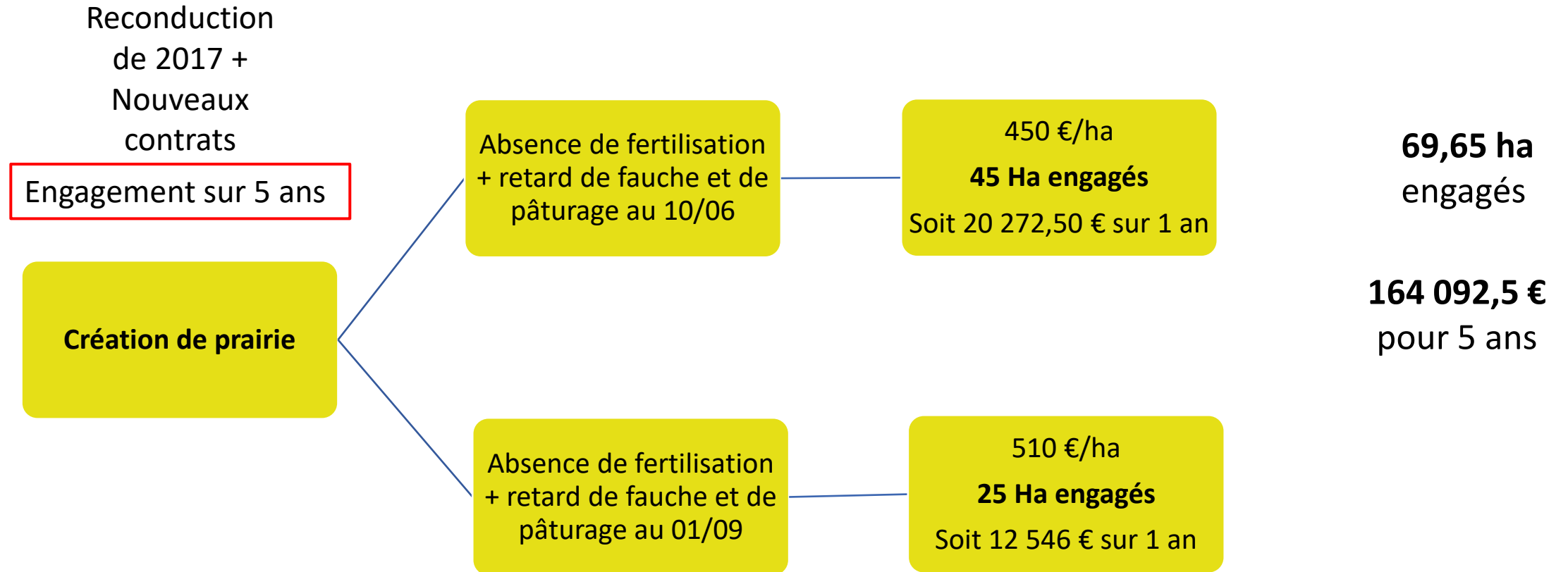
- Démarche les agriculteurs
- Réalise les diagnostics



- Harmonisation des mesures entre les PAEC
- Mutualisation des réunions d'information

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

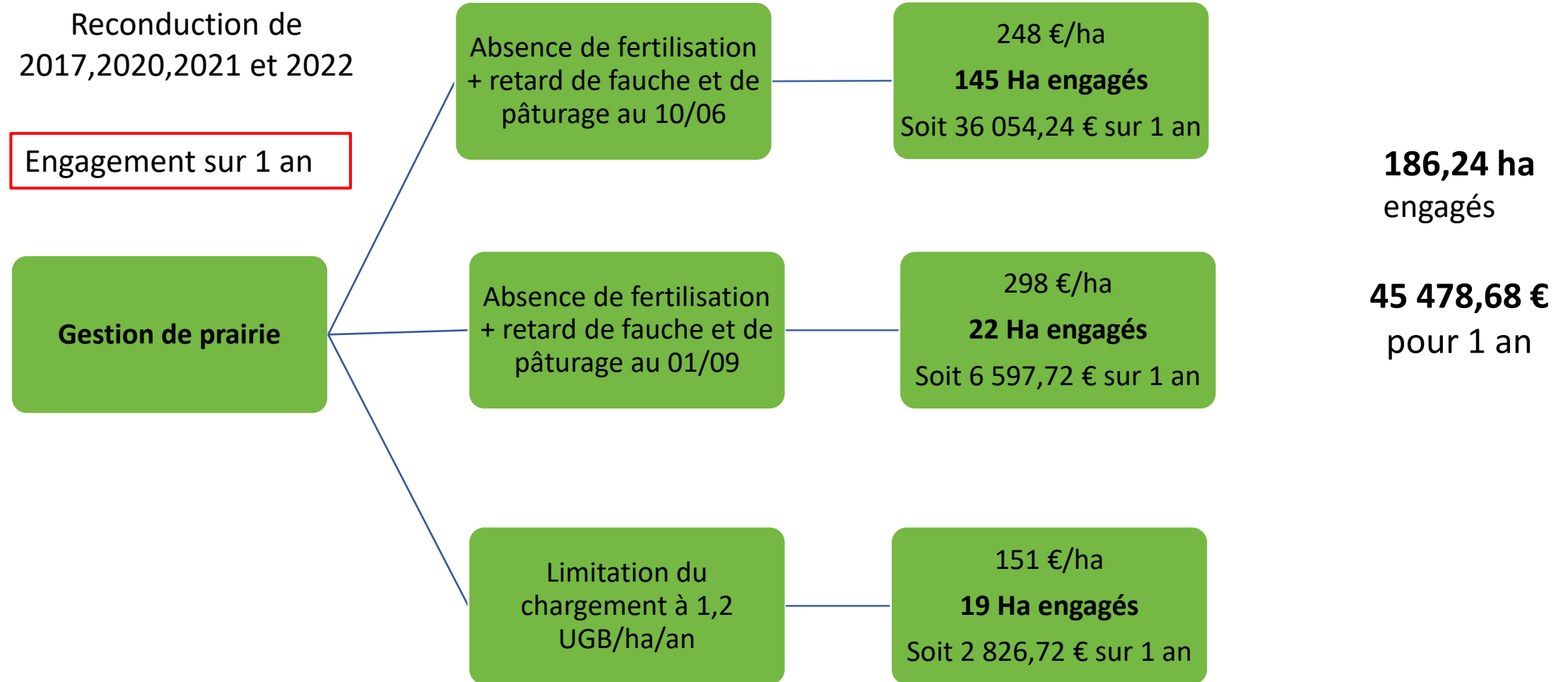
Bilan de la campagne 2022



!/ Chiffres donnés avant l'instruction des dossiers – possibilité de changement

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

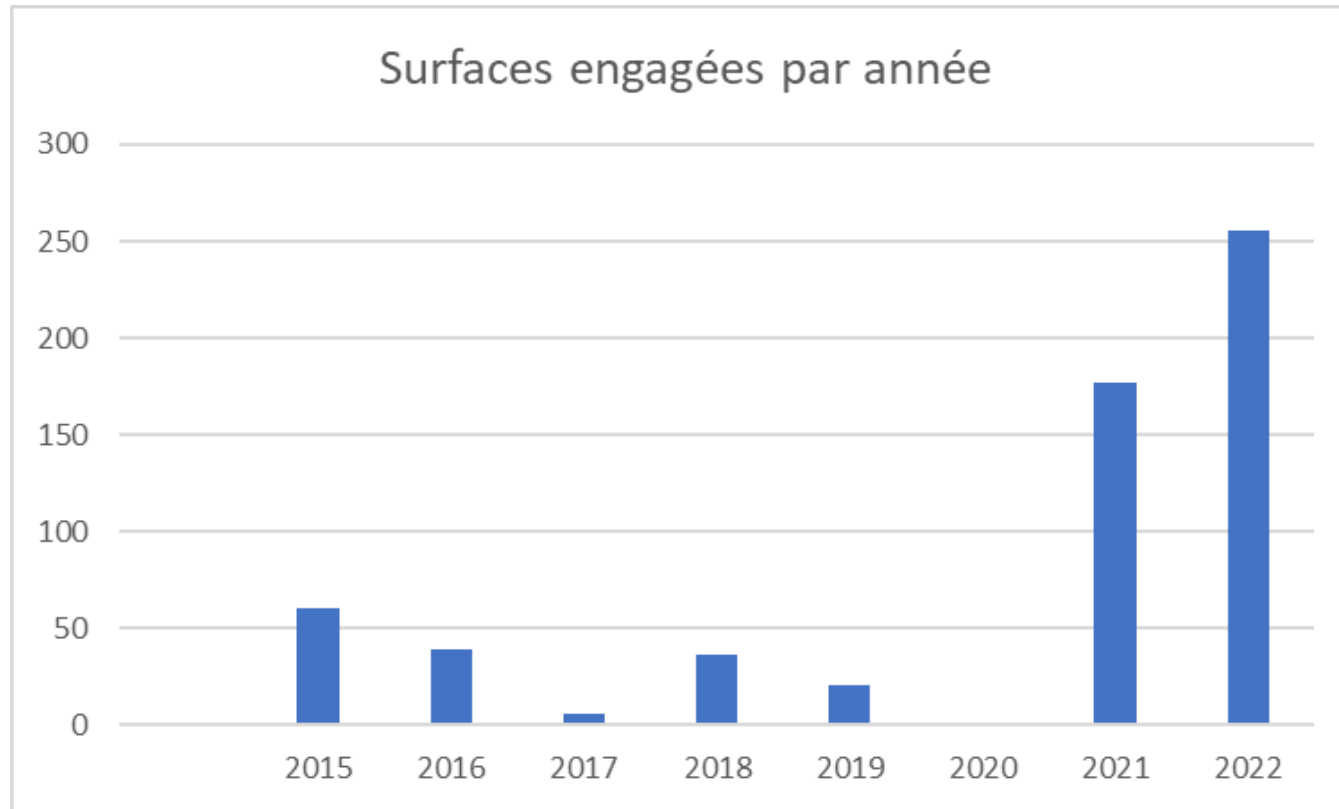
Bilan de la campagne 2022



!/ Chiffres donnés avant l'instruction des dossiers – possibilité de changement

▶ Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

▶ Evolution de la contractualisation des MAEC



255 ha engagés en
2022

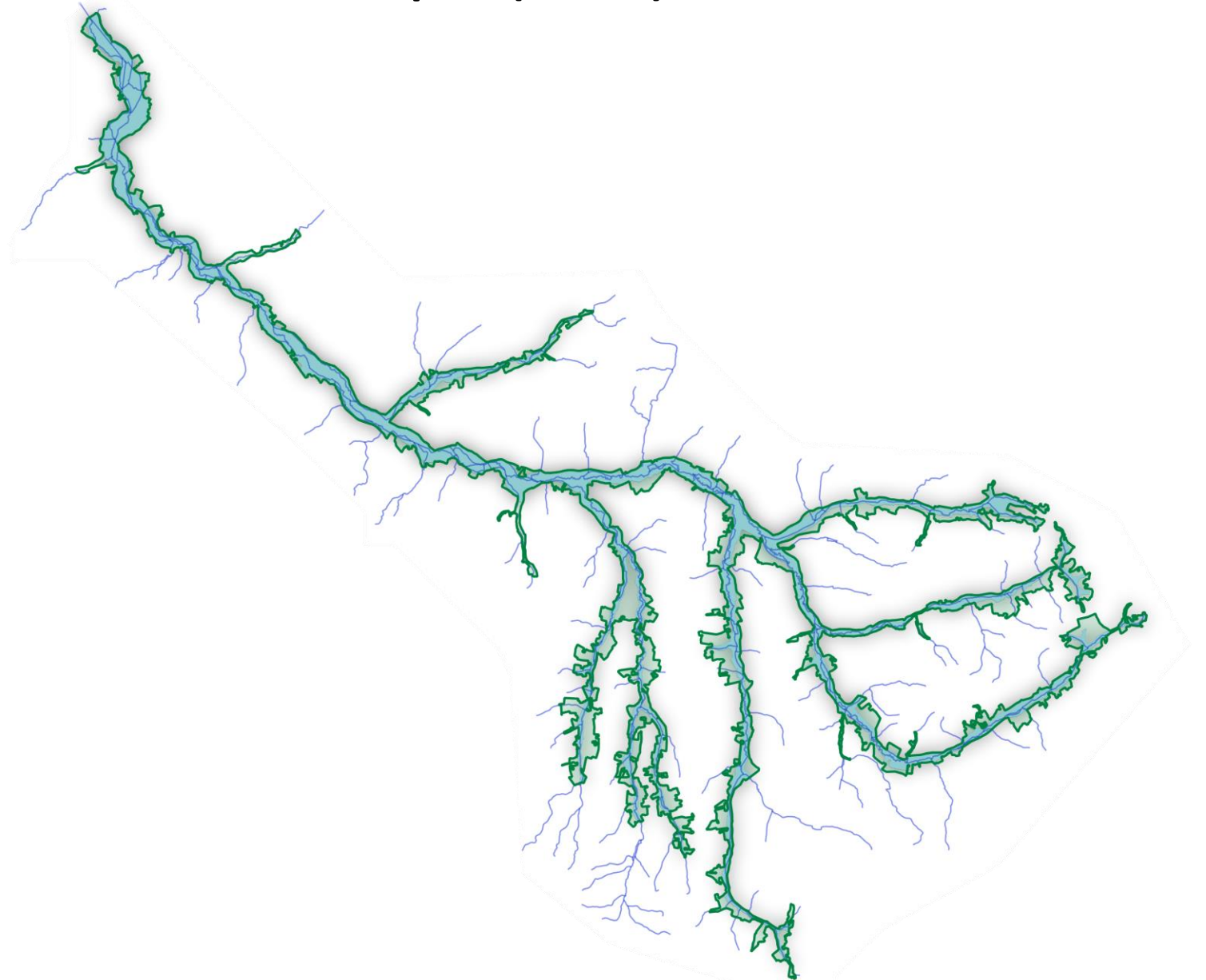


▶ Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

▶ Campagne 2023

- Reprise de l'animation des MAEC par le SBV Né en 2024 (temps inclus dans la convention cadre d'animation du DOCOB)
- Elargissement du périmètre MAEC (264 ha en plus par rapport à l'ancien périmètre)

Besoin de la validation du COPIL



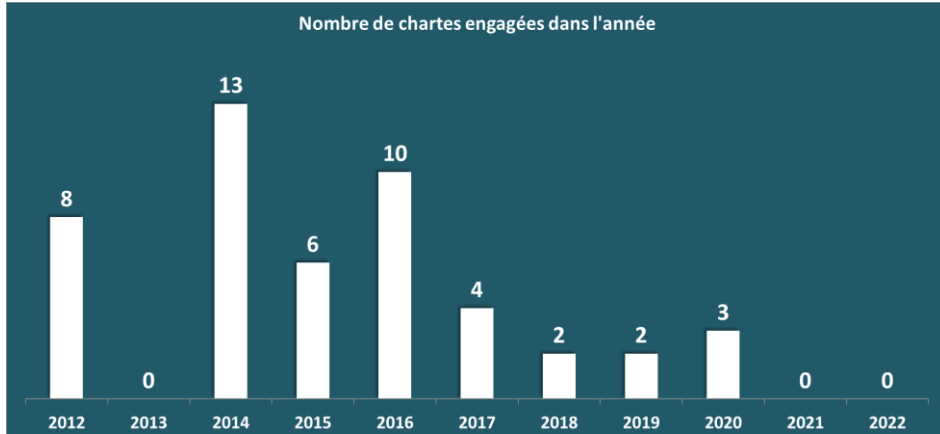
Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Campagne 2023

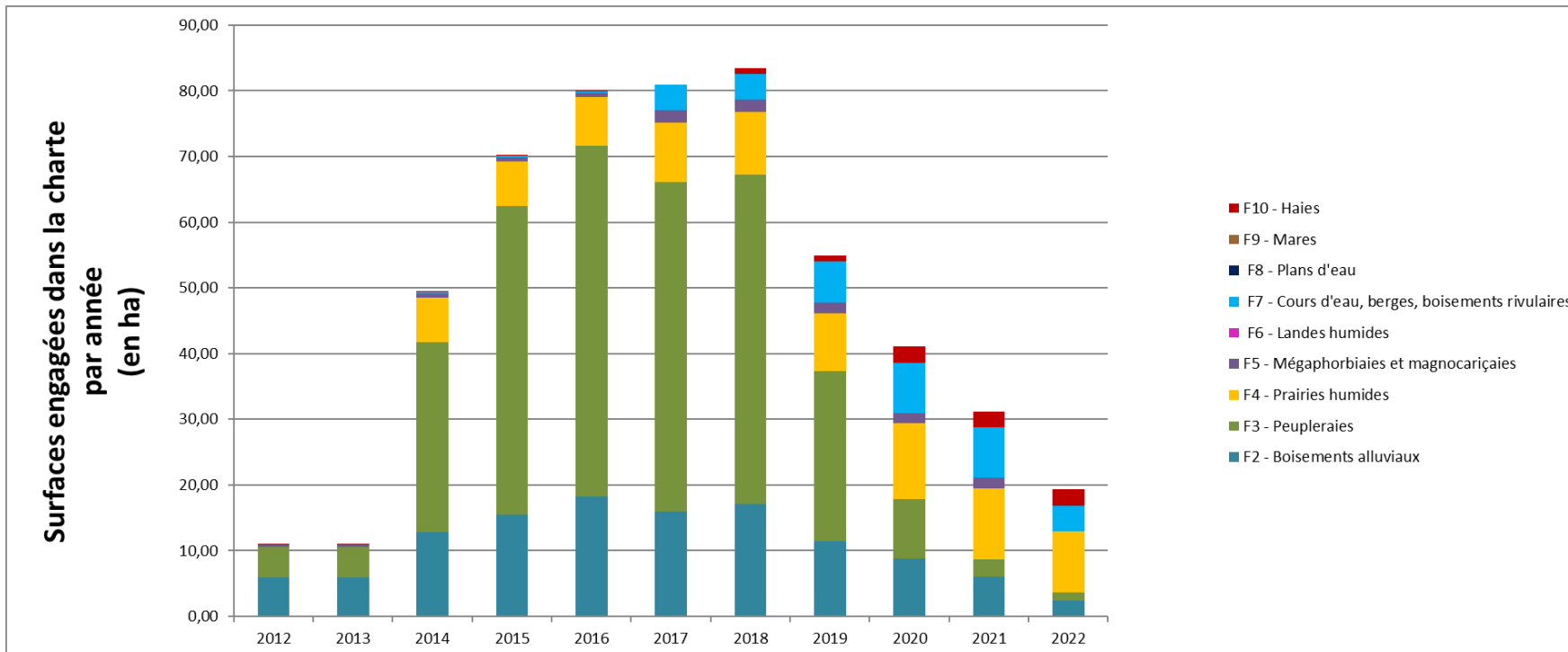
Coût/ha /an	Cahier des charges
358 €	Création de prairie + Absence de produits phytosanitaires
652 €	Création de prairie + Absence de fertilisation et produits phytosanitaires + Absence d'intervention mécanique entre le 01/05 et le 31/07
201 €	Gestion de prairie par pâturage ou fauche + limitation du taux de chargement à 1.4 UGB/ha/an et 0 UGB/ha entre le 15/12 et 28/02 + Absence de fertilisation et produits phytosanitaires
145 €	Gestion de prairie avec un retard de fauche et de pâturage au 5/06 + Absence de fertilisation et produits phytosanitaires
200 €	Gestion de prairie avec un retard de fauche et de pâturage au 15/06 + Absence de fertilisation et produits phytosanitaires
254 €	Gestion de prairie avec un retard de fauche et de pâturage au 25/06 + Absence de fertilisation et produits phytosanitaires

- Modification des conditions d'éligibilités
- Diagnostic et plan de gestion obligatoires
- Obligation de suivre une formation
- Liste des couverts végétaux pour les semis validée par le CBNSA

Les chartes Natura 2000



- Aucune charte signée depuis 2021



- Depuis 2012:
 - 48 signataires engagés
 - 111 ha engagés
- En 2022:
 - 19,34 ha engagés actifs

Assistance technique

► Incidences / conseils (12)

Type de projet	Localisation
Vente de parcelles – SAFER	Ars (16)
Exploitation d'une peupleraie	Barbezieux-Saint-Hilaire (16)
Parcelles acquises par le CEN	Ars et Gimeux (16)
Coupe d'Europe de Montgolfières	Mainfonds (16)
Plan de plantation initié par la commune	Lignières-Sonneville (16)
Changement de destination d'une parcelle	Blanzac (16)
Coupe de ripisylve et de boisement en queue d'étang	Voulgézac (16)
Remblai d'un plan d'eau	Salles de Barbezieux (16)
Plantation de peuplier sur une prairie	Condéon (16)
Exploitation de peupliers – Vérification d'un cahier des charges	Ars (16)
Busage de cours d'eau	Condéon (16)
Construction d'un chai	Val-des-Vignes (16)

► Alertes aux services de l'Etat (2)

- Remblai à Vignolles
- Remblai à Criteuil-la-Magdeleine

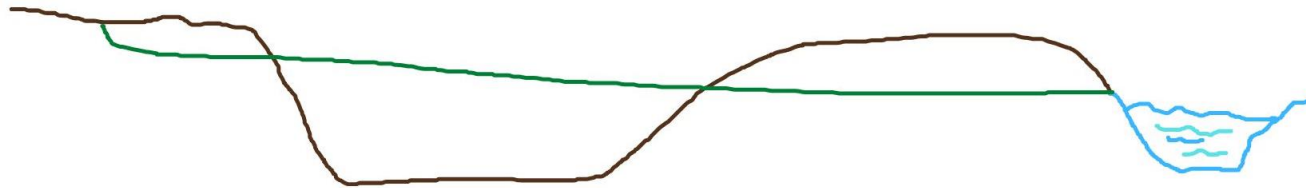
► D'un remblai de plan d'eau vers la restauration d'une zone humide

Contexte:

- Fin août 2022: Pollution sur la station d'eau potable de Fontchaude = ARRÊT
- La source: Une molécule (2méthylisobornéol) qui provoque un mauvais goût à l'eau.

Solutions:

- Evacuation des boues
- Remblai du plan d'eau avec les matériaux à proximité
- Création de 3 dépressions



Rive gauche du Beau

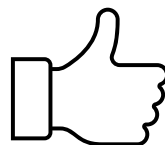
► D'un remblai de plan d'eau vers la restauration d'une zone humide



Résultat : Plus d'un hectare restauré

- Amélioration d'une zone d'expansion de crue,
- Restauration d'une zone humide
- Création d'habitats favorables à la biodiversité

Travaux financés par le SEP Sud Charente



Assistance technique

► Politiques publiques et autres programmes

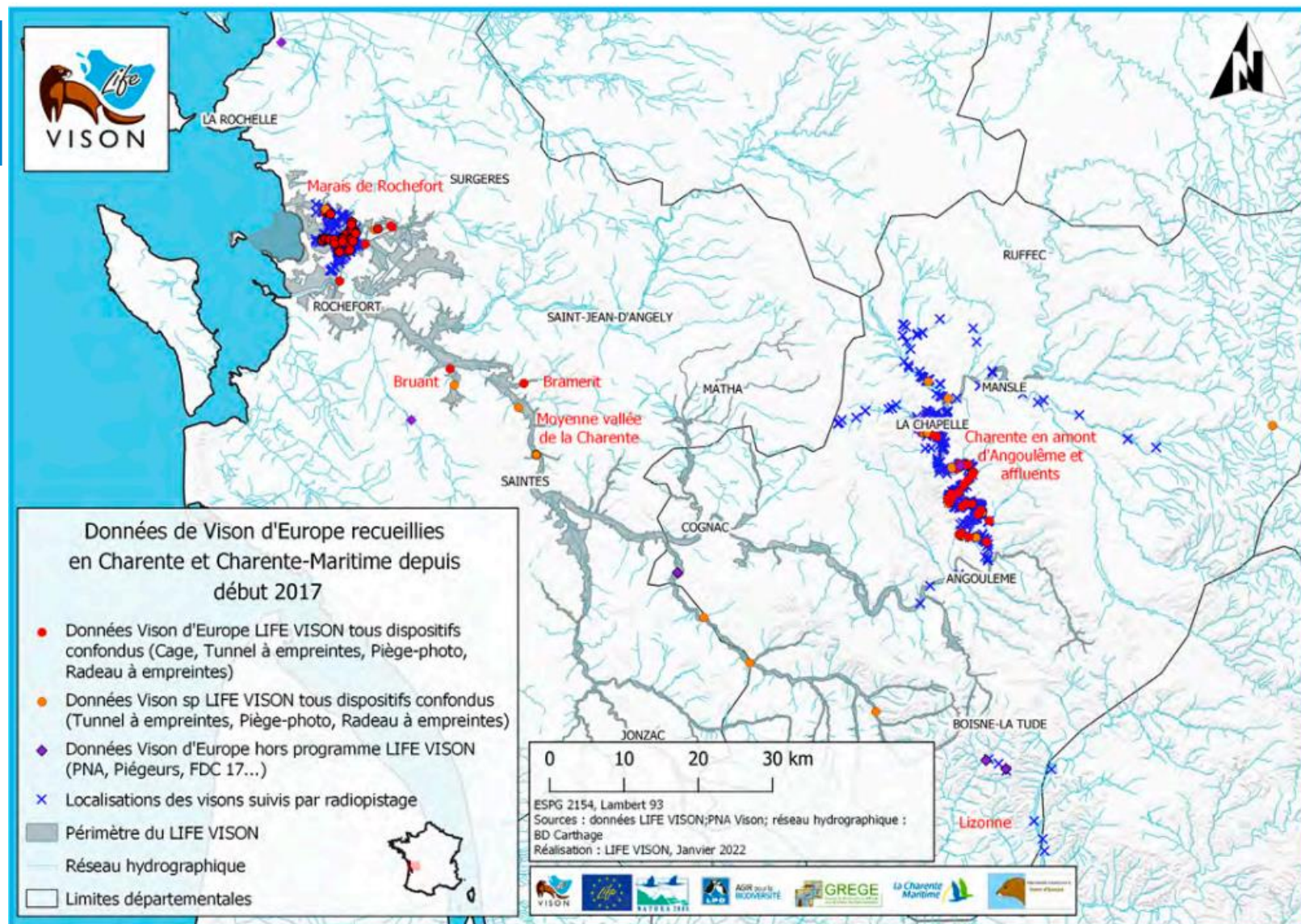
Programmes	Politiques publiques
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	PLUi de Grand-Cognac
Life Vison	PLUi des 4B
Life Charente	
Programme Mulette en Nouvelle-Aquitaine	
Atlas de la Biodiversité intercommunale de Grand-Angoulême	



Le Life Vison



- Prolongation jusqu'au 30/11/2023
- Vison d'Europe détecté sur la vallée du Né
- 5 propriétaires s'engagent dans une zone refuge
- Restauration de la frayère à brochets de Gimeux = annulée mais reportée dans le PPG du SBVNé



Données de Vison d'Europe recueillies en Charente et Charente-Maritime depuis début 2017

- Données Vison d'Europe LIFE VISON tous dispositifs confondus (Cage, Tunnel à empreintes, Piège-photo, Radeau à empreintes)
- Données Vison sp LIFE VISON tous dispositifs confondus (Tunnel à empreintes, Piège-photo, Radeau à empreintes)
- ◆ Données Vison d'Europe hors programme LIFE VISON (PNA, Piégeurs, FDC 17...)
- × Localisations des visons suivis par radiopistage

■ Périmètre du LIFE VISON
— Réseau hydrographique
□ Limites départementales

0 10 20 30 km
ESPG 2154, Lambert 93
Sources : données LIFE VISON; PNA Vison; réseau hydrographique : BD Carthage
Réalisation : LIFE VISON, Janvier 2022





▶ Etude de faisabilité Life Charente

- Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et plaines alluviales
- Réconcilier biodiversité et activités humaines
- Lier les enjeux eau et biodiversité



Objectif n°1: Agir pour **préserver et restaurer** la spécificité patrimoniale des **milieux aquatiques** du bassin versant de la Charente (espèces, habitats, patrimoine paysager)

Objectif n°2: Contribuer à l'**amélioration** continue des **pratiques et politiques de gestion** liées à la **biodiversité des milieux aquatiques**

Objectif n°3: Développer la **sensibilisation**, l'intérêt et l'implication des parties prenantes pour promouvoir et agir en faveur de la protection des espèces et habitats du bassin versant.

► Acquisition foncière menée par le CEN

- **66 ha acquis:**
 - 44 ha en mesures compensatoires LGV
 - 22 ha en acquisition Néoterra
- 3 secteurs:
 - **Marais du Né (Ars, Gimeux, Salignac-sur-Charente)**
 - Né médian (Lachaise et Bellevigne)
 - Vallée de l'Arce et du Né amont (Côteaux-du-Blanzacais, Nonac, Bessac ...)



► Acquisition foncière menée par le CEN

- **66 ha acquis:**
 - 44 ha en mesures compensatoires LGV
 - 22 ha en acquisition Néoterra
- 3 secteurs:
 - Marais du Né (Ars, Gimeux, Salignac-sur-Charente)
 - **Né médian (Lachaise et Bellevigne)**
 - Vallée de l'Arce et du Né amont (Côteaux-du-Blanzacais, Nonac, Bessac ...)



► Acquisition foncière menée par le CEN

- **66 ha acquis:**
 - 44 ha en mesures compensatoires LGV
 - 22 ha en acquisition Néoterra
- **3 secteurs:**
 - Marais du Né (Ars, Gimeux, Salignac-sur-Charente)
 - Né médian (Lachaise et Bellevigne)
 - **Vallée de l'Arce et du Né amont** (Coteaux-du-Blanzacais, Nonac, Bessac ...)




► Arrachage de la jussie



- Chaque année:
 - Prospections
 - Campagne d'arrachage : une à deux par an



- En 2022:
 - **Un seul foyer:** canal du Né
 - **46 m² arrachés**, tendance 
 - Travaux réalisés en régie
 - Stocker au dépôt d'Ars

▶ Le Programme Pluriannuel de Gestion du SBVNé 2023-2032

2019

-

2021

- Etat des lieux
- Diagnostic
- Enjeux et objectifs
- Actions

2022

- Dossier **DIG validé**
- Début de l'enquête publique

2023

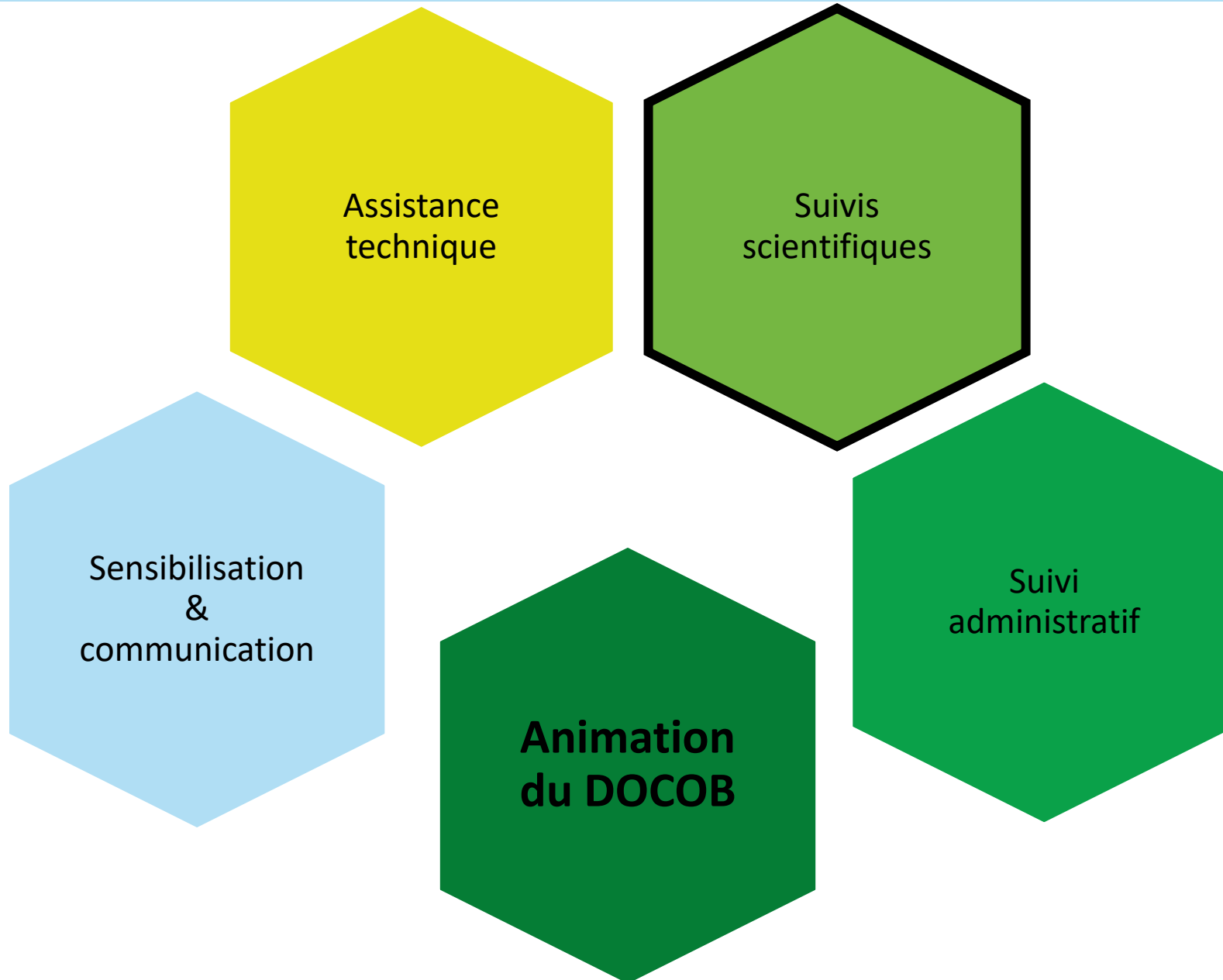
- Fin de l'enquête publique
- **Arrêté inter préfectoral**
- **Lancement de la 1^{ere} tranche**

Accompagnements :

- Rédaction des cahiers des charges pour les entreprises
- Période d'intervention
- Travaux
- Suivis floristiques et faunistiques
- Etc.



Bilan des actions 2022-2023



Les suivis scientifiques

Rappel:

Suivis finalisés :

2020: Cistude d'Europe

2020: Sonneur à ventre jaune

2020 et 2021: Vertigo moulinsiana et angustior

2021: Indice de Valeur Ecosystémique

Suivi en cours:

2022: Papillons de zones humides

Suivi déposé (en attente de validation):

2023: Odonates de grands cours d'eau

- Appel à Projet de la DREAL
- Construit en partenariat avec des associations environnementales

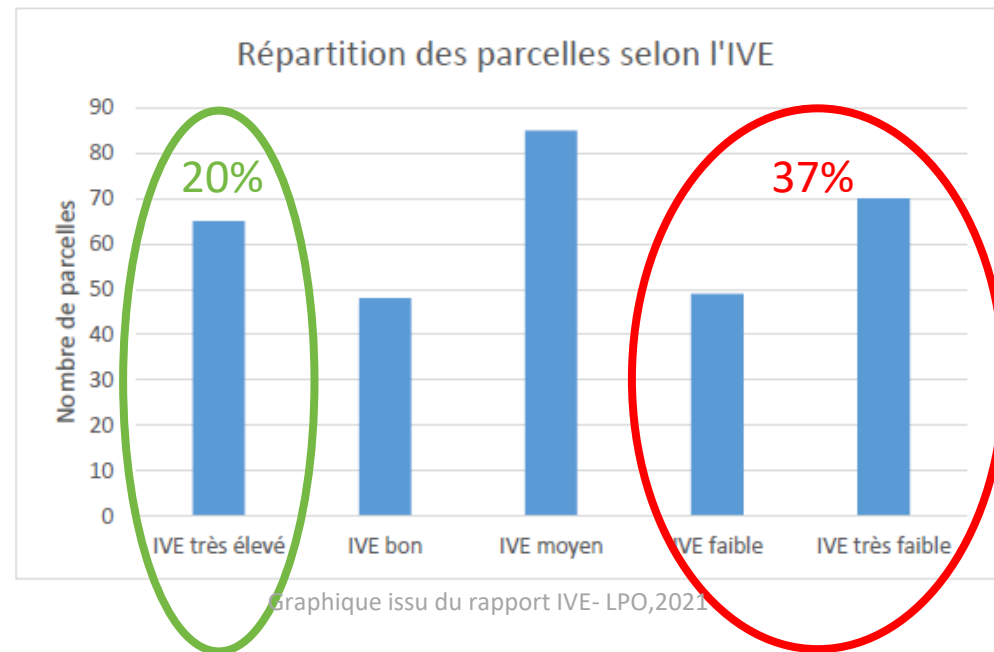


Les suivis scientifiques



Résultats de l'étude IVE (2021)

- Objectif: Etablir un diagnostic botanique et écologique des prairies
- 317 parcelles diagnostiquées représentant 417 ha soit 9% du site
- Une note est attribuée à chaque parcelle
- Critères basés sur le **cortège floristique**, présence **d'autres habitats** au sein de la parcelle, présence **d'espèces patrimoniales**, présence de **haies**, boisements ou prairies attenants.



- **25 %** des prairies inventoriées sont rattachées aux **prairies d'intérêt communautaire** (6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude)
- + de 70% des prairies sont ceinturées de haies et boisements

Les suivis scientifiques

Résultats de l'étude IVE



Etude IVE - Classes de note

-  Bon
-  Elevé
-  Faible
-  Moyen
-  Très faible

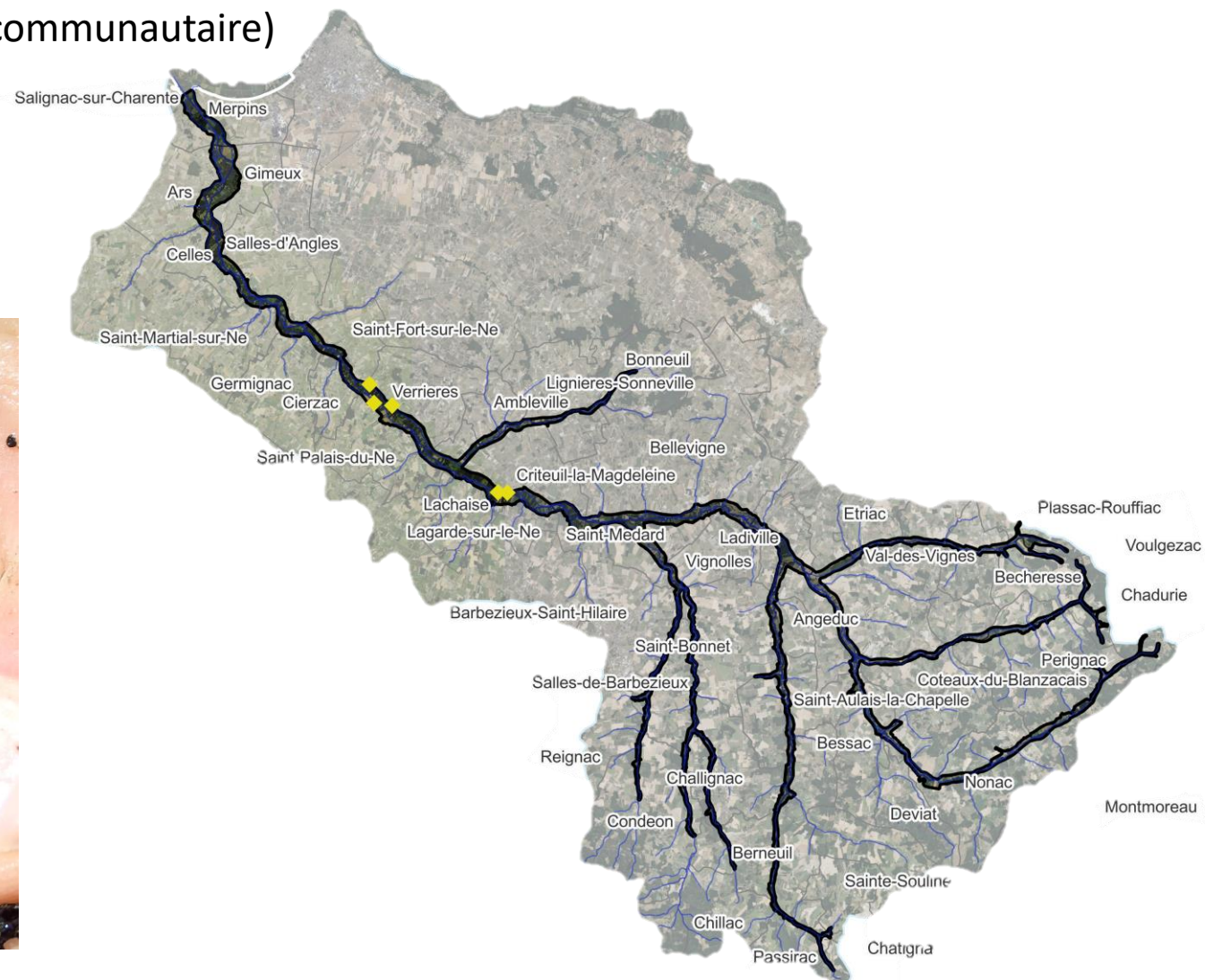
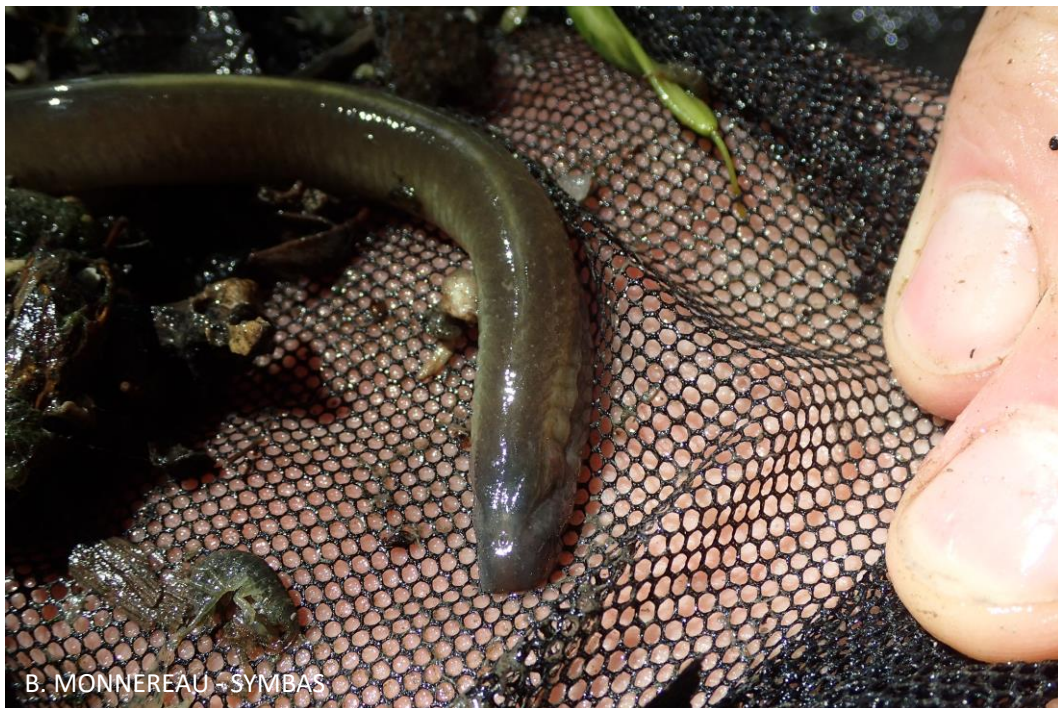
Poursuites : identification des pratiques agricoles actuelles et anciennes et accompagnement des exploitants agricoles

Les suivis scientifiques

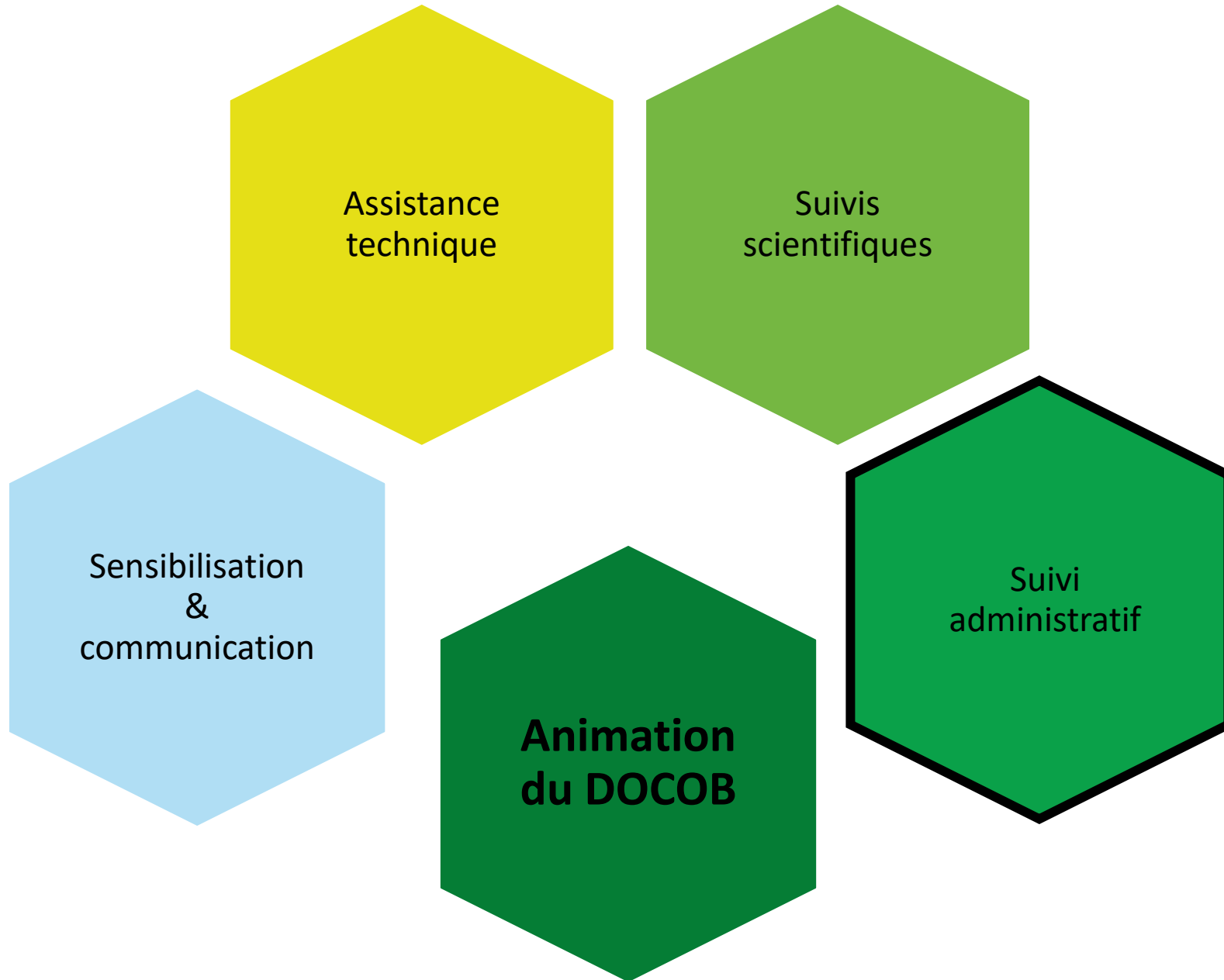
► Détection de la lamproie de Planer

Détection de la lamproie de Planer (espèce d'intérêt communautaire)
lors des pêches de sauvetage.

Données de l'AAPPMA de Barbezieux



Bilan des actions 2022-2023



Suivi administratif

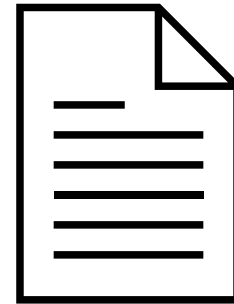
Recherche des prestataires et rédaction des marchés publics



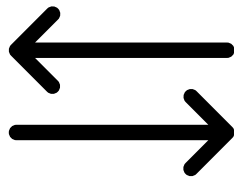
Suivi des actions



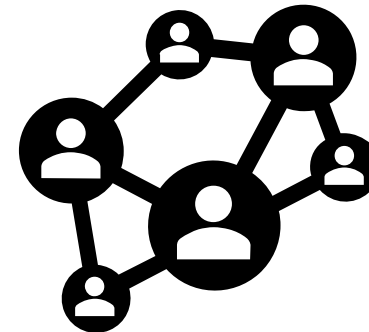
Bilan d'animation



Echanges avec les services de l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine

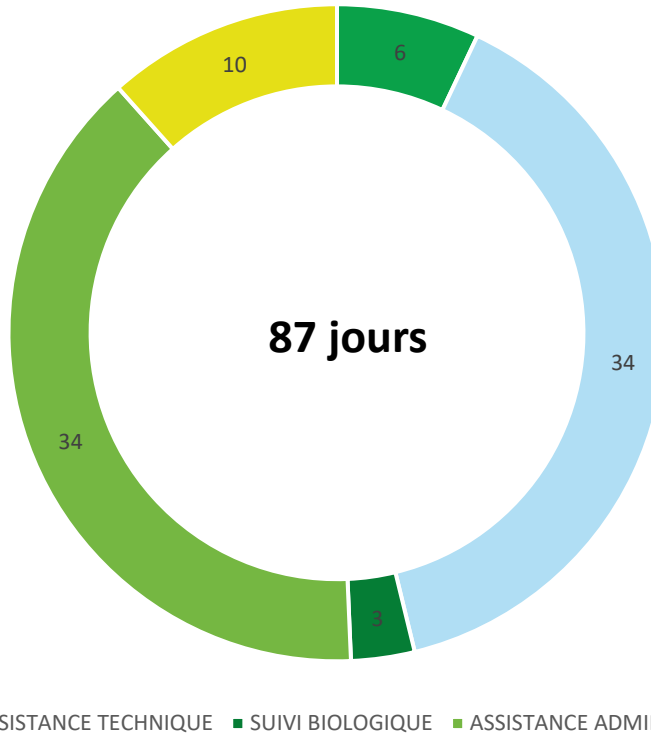


COPIL



Bilan financier de l'animation

Répartition des jours



Cout total	Financement Etat (29,6%)	Financement FEADER (50,4%)	Financement SBVNé (20%)
16 378€	4 848€	8 255 €	3 276 €

Comprend:

- Salaires et charges de l'animatrice et une part du poste de secrétaire
- Frais de déplacement et de restauration
- Coûts indirects liés au fonctionnement de la structure (15%)

- **Démarrer les actions de sensibilisation**

- Lancement des animations scolaires (4) et grand-public (1) →
- Conception et diffusion d'un support pédagogique à destination des enfants
- Rédaction d'une lettre d'information n°1



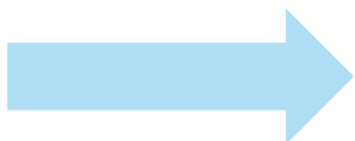
- **Suivre les politiques publiques et les autres programmes** : eau, urbanisme, Life Vison ...

- **Relancer la dynamique de contractualisation**

- Chartes / contrats Natura 2000
- Reprendre l'animation des MAEC (fin 2023)



Merci de votre attention



Visite des parcelles en contrat Natura 2000



2186 route de l'Eglise – Chez Guérin
16 300 LAGARDE-SUR-LE-NÉ